



CONSEIL DE LA VALLEE CONSIGLIO REGIONALE DELLA VALLE D'AOSTA

Aoste, 28 octobre 2010

Au cours de la XI^e session réunie à Bruxelles les 27 et 28 octobre 2010

COMITÉ DE COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE : APPROUVÉES TROIS RÉOLUTIONS

Les travaux de la onzième session du Comité de coopération interparlementaire entre le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, le Parlement de la Communauté française de Belgique et le Parlement de la République et Canton du Jura, qui ont eu lieu à Bruxelles les 27 et 28 octobre 2010, se sont achevés par l'approbation de trois résolutions.

La première initiative concerne la coopération entre les trois entités et appelle, d'une part, les « *pouvoirs publics afin qu'ils facilitent les relations entre ressortissants des trois entités, principalement entre les jeunes, adultes de demain* », et d'autre part, « *entend promouvoir la coopération entre services administratifs des trois collectivités, afin de mettre en place une structure d'échange de bonnes pratiques et de renforcer et perpétuer les liens qui existent entre elles.* »

Le deuxième texte porte sur l'enseignement spécialisé : en réaffirmant la nécessité de garantir la pleine jouissance de leurs droits aux personnes handicapées, le Comité mixte « *encourage les pouvoirs publics à développer encore l'offre d'enseignement spécialisé et de l'ajuster pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant handicapé, notamment en vue de son insertion future dans le monde du travail ; affirme l'importance de favoriser l'intégration des enfants handicapés dans l'enseignement ordinaire afin de créer des ponts entre enfants avec et sans handicap, et ce, entre autre, dans le but de diminuer la stigmatisation de la personne handicapée ; salue le courage et l'investissement des nombreux acteurs de terrain, professionnels et bénévoles, qui permettent aux enfants handicapés de vivre et de se développer dans les meilleures conditions possibles.* »

Enfin, les parlementaires des trois Assemblées ont approuvé une résolution à propos de l'éducation à la vie affective et sexuelle, qui « *concourt, entre autres, à la promotion du respect entre filles et garçons, ultérieurement entre femmes et hommes ; prépare les jeunes aux multiples changements liés à la puberté ; aide à réduire les discriminations sexuelles et l'homophobie ; participe à la prévention des grossesses précoces et non désirées ainsi que*

Ufficio Stampa

Telefono 0165 – 526110; Fax 0165 – 526256; e-mail: ustampa@consiglio.regione.vda.it



CONSEIL DE LA VALLEE CONSIGLIO REGIONALE DELLA VALLE D'AOSTA

des infections sexuellement transmissibles ; promeut l'égalité entre partenaires ; participe à la prévention des violences conjugales ; favorise la prévention des conduites à risques ; attire l'attention des enfants sur les effets de la pornographie à laquelle ils sont confrontés via les nouveaux médias. » Ainsi, le Comité « insiste sur l'importance d'une formation adéquate des animateurs afin qu'ils puissent répondre de façon appropriée aux situations auxquelles ils sont confrontés » et « exhorte, si cela n'est pas le cas, les pouvoirs publics à développer des animations d'éducation à la vie affective et sexuelle dans toutes les écoles et à destination de tous les élèves. »

La délégation du Conseil de la Vallée était composée de son Président Alberto Cerise ainsi que des Conseillers Alberto Bertin, Giuseppe Cerise et Alberto Crétaz.

n. 520/SC

Le Bureau de Presse